

RUBRIQUE 1 SUR 10

Questionnaire à l'attention des parents non-gardien ayant été privés de leur droit aux relations personnelles avec son/ses enfant/s suite à "l'insoumission à une décision de justice" du parent gardien, en Suisse

Questionnaire en ligne sur Google Forms

Que cela ait été solutionné ou non, qu'elle soit actuelle ou passée, votre expérience alimentera mon travail.

Cette recherche est menée dans le cadre du travail de Master Interdisciplinaire en Droits de l'Enfant (MIDE - UNIGE) sur le thème du non-respect du droit aux relations personnelles par le parent gardien : quels défis, enjeux et dilemmes pour la Suisse et pour les droits de l'enfant ?

Par Cristina Malerba

Vous pouvez en tout temps me contacter si vous avez besoin d'avantage d'information sur la présente recherche, par mail à l'adresse cmalerba@outlook.com

Confidentialité et anonymat garantie

Ce questionnaire comprend 60 questions. Le temps approximatif est de 10 minutes au minimum. Toutes les questions sont facultatives.

Voici le résultat au 16.11.2022 sur la base de 30 participants à l'étude.

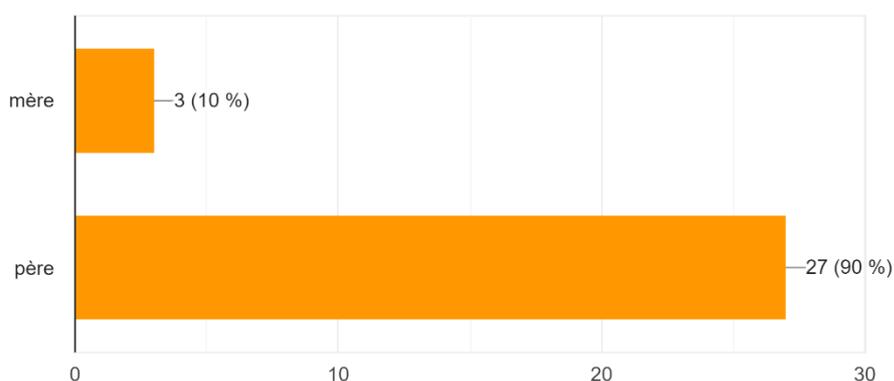
RUBRIQUE 2 SUR 10

Quelques questions sur votre situation actuelle

Ces questions ont pour but de préciser votre situation (8 questions)

Cochez ce qui vous convient : vous êtes...

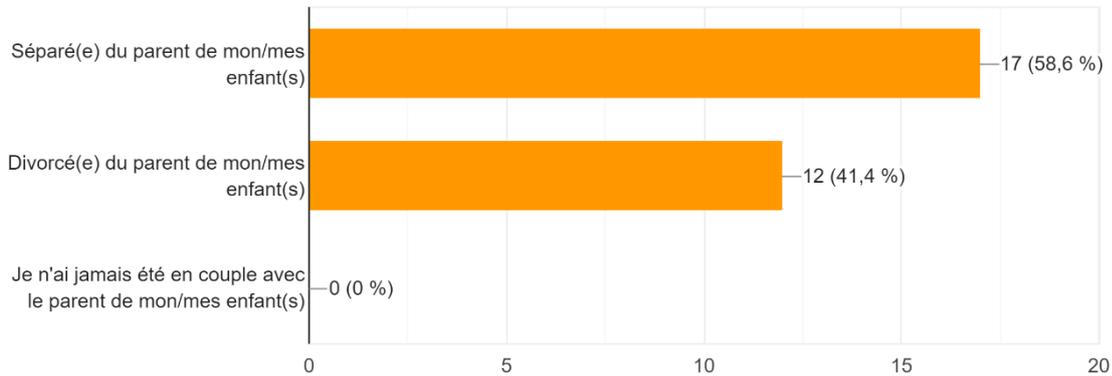
30 réponses



7. ANNEXE : QUESTIONNAIRE ET RÉSULTATS

Quelle est votre situation avec l'autre parent?

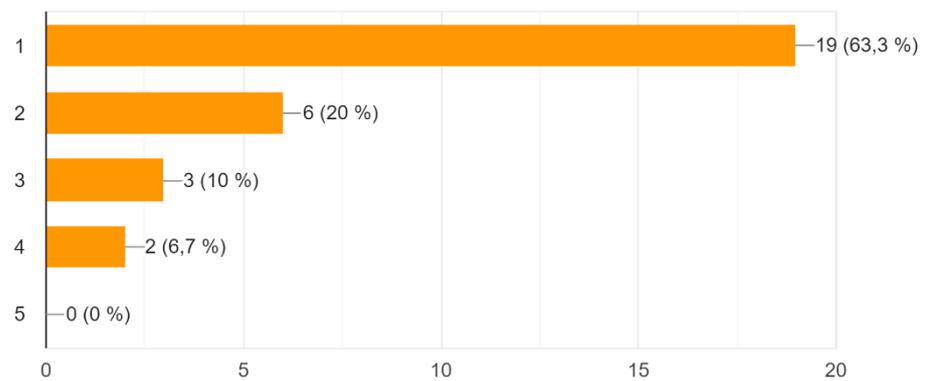
29 réponses



* certaines légendes on été ajoutées par les participants

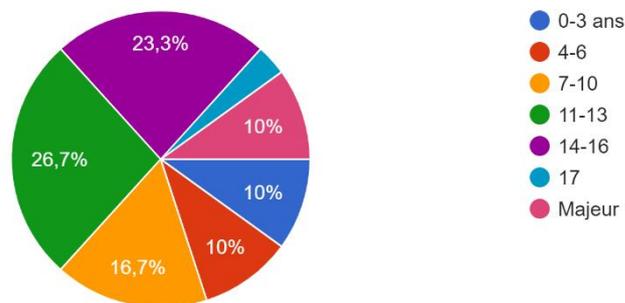
Combien d'enfants avez-vous eu ensemble?

30 réponses



Quel(s) âge(s) a/ont votre/vos enfant(s)?

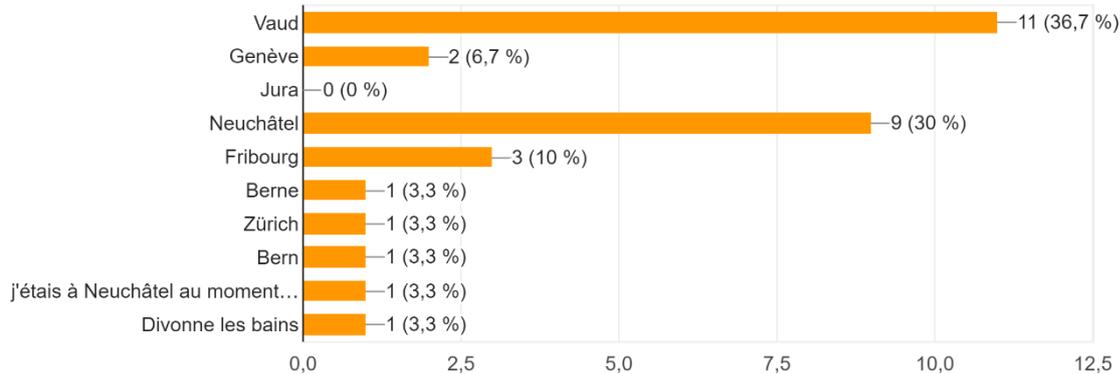
30 réponses



7. ANNEXE : QUESTIONNAIRE ET RÉSULTATS

Dans quel canton résidez-vous?

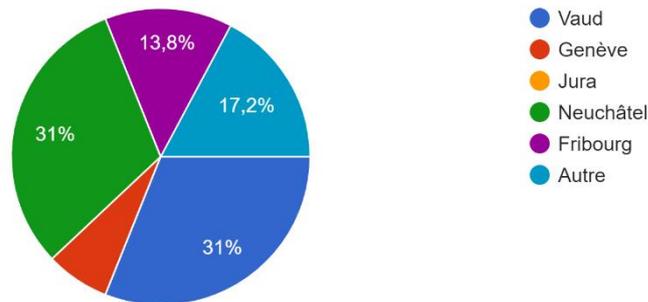
30 réponses



* certaines légendes on été ajoutées par les participants

Dans quel canton réside l'autre parent?

29 réponses



RUBRIQUE 3 SUR 10

Questions en lien avec votre situation professionnelle

Ces questions visent à évaluer le capital culturel des parents ainsi que les critères qui aurait pu être pris en comptes dans l'attribution du droit de garde (6 questions)

Quelle est votre situation actuelle?

30 réponses

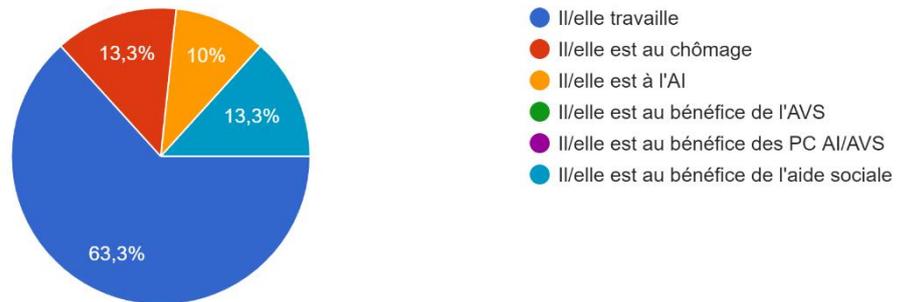
* certaines légendes on été ajoutées par les participants



7. ANNEXE : QUESTIONNAIRE ET RÉSULTATS

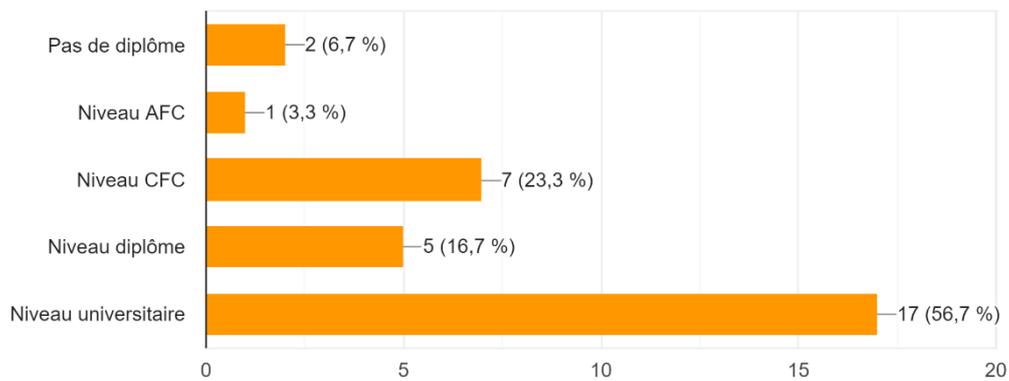
Quelle est la situation de l'autre parent?

30 réponses



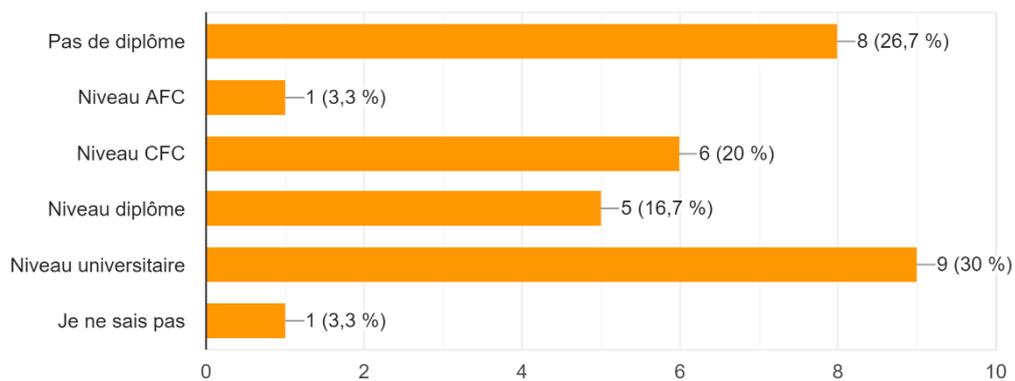
Quel est votre niveau d'étude?

30 réponses



Quel est le niveau d'étude de l'autre parent?

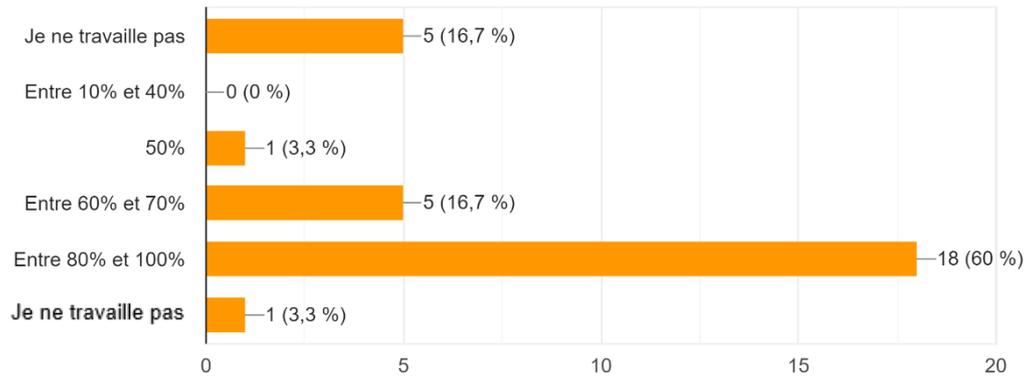
30 réponses



7. ANNEXE : QUESTIONNAIRE ET RÉSULTATS

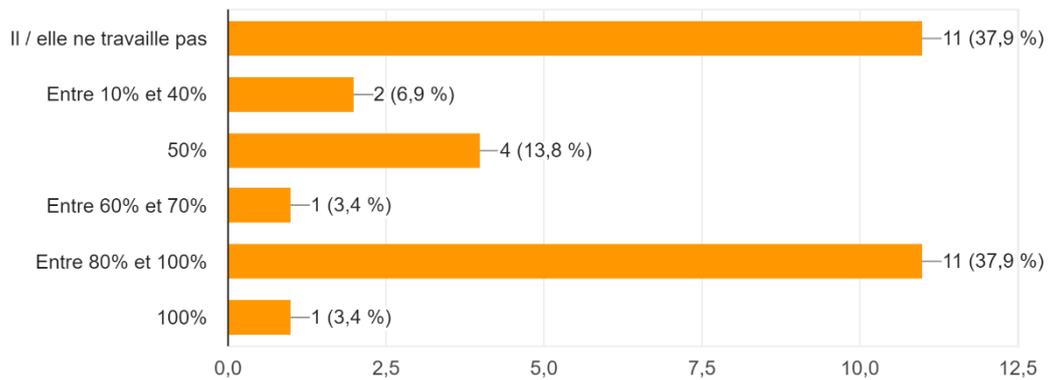
Si vous travaillez, quel est votre pourcentage de travail?

30 réponses



Si il ou elle travaille, quel est le pourcentage de travail de l'autre parent?

29 réponses



RUBRIQUE 4 sur 10

Questions en lien avec la séparation/divorce

Ces questions permettent de mieux cibler le contexte de séparation/divorce et à définir le climat de tension potentielle durant la procédure (8 questions)

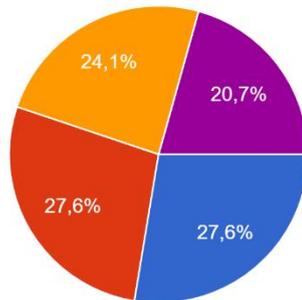
Pour quelles raisons vous êtes-vous séparés/divorcés ? (Propos évoqués par les participants)

- Litiges
- Agression de ma conjointe
- Infidélité de madame
- Nous n'avons pas de logement à nous. Nous logions chez ses parents. Monsieur avait quelqu'un d'autre et j'avais l'impression de ne plus avoir de chez moi.
- Incompatibilité, manipulation
- La vie
- Mesures prises par mon ex, suite à un conflit commercial avec son père
- Madame m'a indiqué que des choses n'allaient plus
- Mensonges
- Manipulation, violence psychologique
- Mauvaise entente
- Violences/tromperies
- Manque de sexe
- Elle est retournée avec son ex, depuis m'accuse de violences conjugales, sans aucune preuve
- Argent
- Un écart beaucoup trop important au niveau des choix de vie s'était formé entre nous avec le temps, ses parents beaucoup trop impliqués dans nos vies et elle ne décidait de rien par elle-même, femme enfant insupportable
- Mauvaise influence de sa famille
- Incompatibilité d'humeur
- Histoire compliquée
- Mésestente permanente
- Éducation des enfants, mensonges
- Chemins (optiques de vie) différents /routine/divers
- Instabilité financière et comportemental
- L'argent
- Mésestente
- Conflits
- Trahison
- Incompatibilité
- Car la maman m'a rejeté durant la grossesse, tout ce que nous avons convenu est tombé à l'eau. Elle m'avait promis un rôle d'homme au foyer puis passé le 3^{ème} mois elle a commencé à changer. Elle m'apprenait que ne serait pas homme au foyer car « elle ne supporterait pas que je passe plus de temps qu'elle avec notre enfant ». A partir de ce moment-là, elle m'a rejeté, changé de numéro puis recontacté plusieurs mois plus tard, 4 jours après la naissance de notre enfant

7. ANNEXE : QUESTIONNAIRE ET RÉSULTATS

Qui a demandé la séparation/divorce?

29 réponses

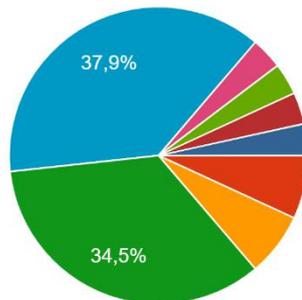


* certaines légendes on été ajoutées par les participants

- d'un commun accord
- j'ai demandé la séparation/divorce
- il/elle a demandé la séparation/divorce
- j'ai demandé la séparation et l'autre parent le divorce
- l'autre parent a demandé la séparation et moi le divorce

Vous diriez que la séparation s'est passée de manière...

29 réponses



* * certaines légendes on été ajoutées par les participants

- harmonieuse, nous avons pu discuter...
- avec quelques désaccords mais finale...
- conflictuelle, nous n'étions pas du tout...
- extrêmement conflictuelle et nous ne...
- violente, ayant nécessité le recours au...
- violente, ayant nécessité le recours au...
- L'enfant a été plus ou moins préservé...
- Quand Madame a coupé les ponts je...

▲ 1/2 ▼

*

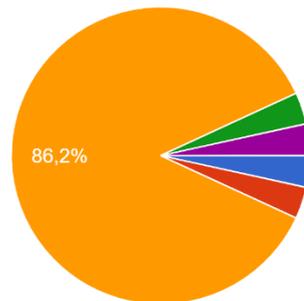
- Harmonieuse, nous avons pu discuter et s'entendre
- Avec quelques désaccords mais finalement on est parvenu à s'entendre
- Conflictuelle, nous n'étions pas du tout d'accord mais avons fait au mieux pour préserver nos enfants
- Extrêmement conflictuelle et nous ne sommes pas parvenus à préserver les enfants
- Violente, ayant nécessité le recours aux forces de l'ordre ou à la justice pénale
- Violente ayant nécessité le recours aux forces de l'ordre ou à la justice civile
- Conflit nucléaire
- L'enfant à plus au moins été préservé lors de la procédure (pas de prise à partie de l'enfant) mais les échanges étaient très conflictuels et de nombreuses fausses déclarations concernant tant l'enfant que moi ont été proférées
- Quand Madame a coupé les points je n'ai plus pu voir mon fils, dans cette situation le juge ne prends aucune décision il faut l'intervention de plusieurs professionnels et si le lien ne se fait pas, c'est après trop tard. 5 ans de démarche et maintenant c'est mon fils qui ne veut plus me voir
- Très violente, violence post-séparation et donc cela s'appelle tomber dans la ré-victimisation. En Suisse il manque les compétences et l'honnêteté parce que ce n'est pas difficile. En plus extorsion financière puis j'ai tout perdu mes biens, à cause d'avocats véreux.

7. ANNEXE : QUESTIONNAIRE ET RÉSULTATS

- L'enfant a été plus ou moins préservé lors de la procédure (pas de prise à partie) mais les échanges étaient très conflictuels et de nombreuses fausses déclarations concernant tant l'enfant que moi ont été proférés.

Avez-vous eu recours à un avocat

29 réponses

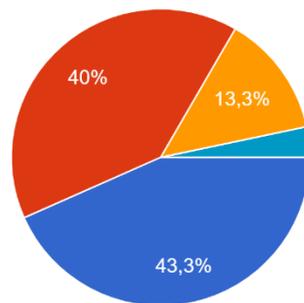


* certaines légendes on été ajoutées par les participants

- Non
- Oui un avocat commun
- Oui chacun le notre
- Plusieurs
- 3 avocats pénaux, civils et étrangers

Considérez-vous avoir une part de responsabilité dans la manière dont s'est déroulé la séparation/divorce?

30 réponses

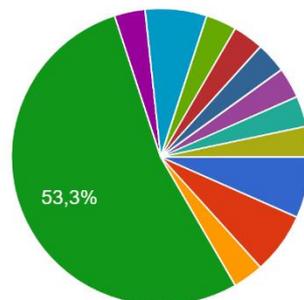


* certaines légendes on été ajoutées par les participants

- Pas du tout
- Entre 10% et 40%
- 50%, les torts sont partagés
- Entre 60% et 90%
- Je suis entièrement fautif
- C'est une question à laquelle, je ne peux répondre que sans prise de distance. Je pense que j'aurais dû davantage manipuler les organes de « protection de l'enfant » plutôt que d'essayer de faire établir les faits. Dans les relations avec la mère au moment de la séparation, je pense qu'il n'y avait pas d'attitude adéquate.

Est-ce que votre séparation/divorce a nécessité l'intervention de services spécialisés?

30 réponses



* certaines légendes on été ajoutées par les participants

- Non
- Médiation
- Thérapie familiale
- Service de protection des mineurs
- Un suivi chez psychologue/psychiatre
- Un suivi chez un pédopsychologue/pé...
- Une expertise psychiatrique pour moi...
- Une expertise pédopsychiatrique pour...

▲ 1/2 ▼

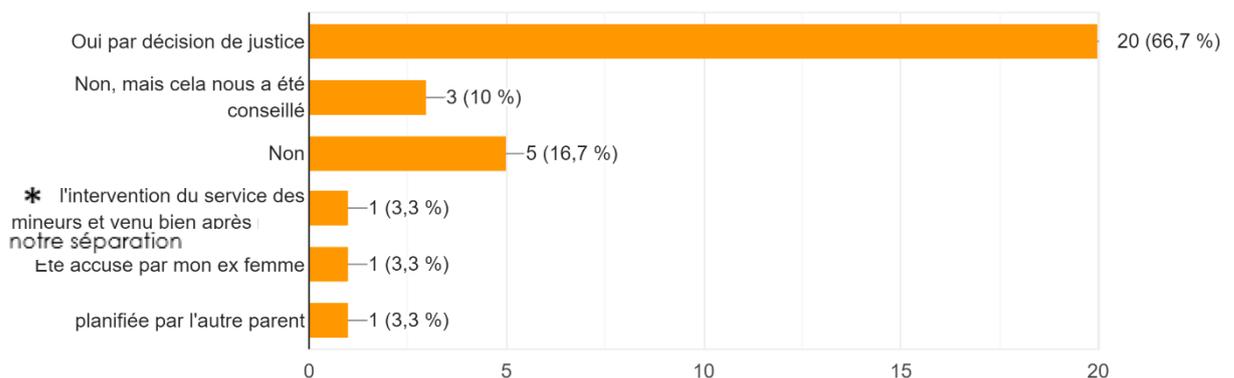
7. ANNEXE : QUESTIONNAIRE ET RÉSULTATS

*

- Non
- Médiation
- Thérapie familiale
- Service de protection des mineurs
- Un suivi chez psychologue/psychiatre
- Un suivi chez un pédopsychologue/pédopsychiatre pour mes enfants
- Une expertise psychiatrique pour moi ou l'autre parent
- Une expertise pédopsychiatrique pour les enfants
- Un psy que j'ai voulu, thérapie avec ma fille après une plainte déposée pour attouchements sexuels sur ma propre fille, expertise pédopsychologie pour ma fille.
- Une expertise psychiatrique a été conseillé et demandé pour la maman
- Mediation, Minors protection service a follow-up with a psychologist/psychiatrist

Cela vous a t'il été imposé?

30 réponses



* certaines légendes on été ajoutées par les participants

Avez-vous trouvé ces interventions utiles et aidantes ? (Propos évoqués par les participants)

- Non
- Non
- Plus les intervenants augmentaient en nombre et en force, plus la situation de mon fils et la mienne se détérioraient. Ça a été, pour lui jusqu'à une tentative de suicide.
- Non
- Non, le service des mineurs a fait une erreur à mon encontre, de ce fait les décisions prises ont toujours été pour se couvrir eux et non pour le bien-être de l'enfant
- Aucune
- Non car la maman voulait absolument avoir une garde exclusive dès le départ
- Les « expertes psychologiques » ont défendu l'intérêt de la maman mais elles n'ont pas pu montrer que la relation des enfants avec moi était nocive

7. ANNEXE : QUESTIONNAIRE ET RÉSULTATS

- Non, car bien que maman, papa et enfant aient été inclus, cela n'a rien apporté du tout au comportement de Madame, n'a peut-être fait que la renforcer dans son impunité envers moi. C'est encore plus vrai pour la thérapie aux Boréales suivis par mon ex-femme et moi en séparée...
- Du tout, cela a aggravé la situation
- Les services de protection des mineurs sont une organisation criminelle qui ne se soucient guère du jugement ou du parent non-gardien. On a été contraint à une médiation qui a été très utile
- Pas du tout
- Non, amplifié le conflit
- Moyennement
- Aucune idée, je n'ai pas encore reçu de rapport définitif
- Pas du tout
- Oui
- Pas utile
- Hélas pas vraiment
- En ce qui concerne la protection de l'enfance que ce soit l'action de protection de l'enfant et de l'adulte de Bienne (APEA) ou du service de l'enfance et de la jeunesse de Fribourg (SEJ), ces deux services ont tenté de nous aider mais n'y sont pas parvenus. Pour ma part, j'ai le sentiment d'avoir été victime de discrimination dû à mon genre, personne n'a accordé d'importance au fait que je m'acquittais des tâches plus souvent effectuées par le genre féminin, ni que j'étais censé être père au foyer, on ne me prenait pas au sérieux quand je déclarais que la maman avait une tendance forte à la manipulation. L'enquête sociale effectuée n'a été que des audits de nous les parents, aucun de nos proches ou des gens de notre cercle n'a été entendu. Il a fallu 3 ans de procédure pour que les différentes curatrices qui se sont succédées constatent effectivement que la maman avait un problème à supporter l'attachement émotionnel de l'enfant à l'autre parent, et n'arrivait pas faire de compromis, tout était toujours chantage ou contrainte. Quand j'ai alerté la protection de l'enfant en 2018, la maman a déclaré que j'étais instable et violent et à partir de ces moments sans preuve, ni d'enquête sociale sérieuse effectuée, j'ai été traité comme tel, il a fallu cinq curatrices et plusieurs années pour qu'elles constatent effectivement que je n'étais pas une personne violente et que la maman avait un problème. Lorsqu'elle a senti que la balle changeait de camps, la maman a décidé de partir du jour au lendemain avec notre fils sans avertir personne. Le pire, c'est que le 7 mars je leur téléphonais suite à des propos alarmants tenus par notre fils pour les avertir du départ imminent de Madame, ce à quoi on m'a répondu : « Non mais monsieur Madame à sa maison en Suisse, n'a pas de double nationalité, une bonne situation, je ne la vois pas quitter le pays. » Deux jours plus tard le 9 mars, la maman partait pour le Pérou, depuis je n'ai eu aucune nouvelle de l'enfant et le 10 mars j'obtenais l'autorité parentale conjointe, la garde usuelle, et m'apprêtais à demander la garde alternée, ce dont Madame était bien au courant. On peut dire que ces services ont échoué sur quasiment tous les plans. En 2018 l'objectif était déjà la mise en place de l'autorité parentale conjointe.

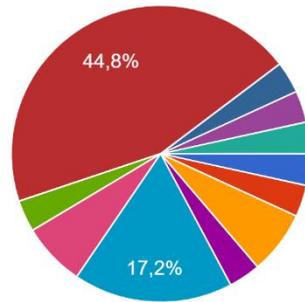
RUBRIQUE 5 SUR 10

Questions en lien avec la garde, le droit aux relations personnelles et l'autorité parentale

Questions thématiques plus ciblées (15 questions)

Vous avez... (question à choix multiple)

29 réponses



* certaines légendes on été ajoutées par les participants

- la garde de votre/vos enfant(s)
- une garde alternée
- Votre/vos enfant(s) sont placés en inst...
- Votre/vos enfant(s) sont placés en fa...
- Vous avez un droit de visite dans un p...
- Vous avez un droit de visite restreint
- Vous avez un droit de visite usuel
- Vous avez un droit de visite élargi

▲ 1/2 ▼

*

- La garde de votre/vos enfant(s)
- Une garde alternée
- Votre/vos enfant(s) sont placés en institution
- Votre/vos enfant(s) sont placés en famille d'accueil
- Vous avez un droit de visite dans un point rencontre
- Vous avez un droit de visite restreint
- Vous avez un droit de visite usuel
- Vous avez un droit de visite élargi
- Je n'ai plus de contact avec mon/mes enfant(s)
- 2 à charge 1 que je ne vois plus
- J'ai la garde d'un enfant, mon ex des deux autres dont la grande que je n'ai pas revu depuis 2,5 ans
- Chaque autre week-end et chaque mercredi moitié des vacances

Pour quelles raisons ? (Propos évoqués par les participants)

- Accusation à tort dans le but de nuire et d'éloigner les enfants de moi-même
- Décision du juge
- Les autorités ont fabriqué de toutes pièces une « alimentation parentale » en déclarant que si mon fils dit que sa mère est méchante, la seule hypothèse plausible est que je lui ai appris à le dire
- Accusations mensongères de maltraitance du papa, puis après trois ans quand il y a enfin eu un semblant d'enquête, le service de protection des mineurs, voyant que ces accusations étaient fausses, là s'est transformé en conflit de loyauté, puis récemment le conflit de loyauté a été transformé en conflit conjugal.
- Décision suite à une expertise pédopsychiatrique familiale mandatée par le Juge de Paix et le SPJ

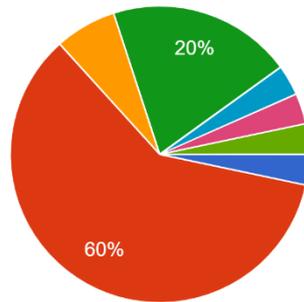
7. ANNEXE : QUESTIONNAIRE ET RÉSULTATS

- Madame a rompu les contacts, et mon fils a finalement exprimé le souhait de plus me voir. Je ne me drogue pas, je ne suis pas violent mais quand un parent gardien veut rompre les rapports entre les enfants et l'autre parent, il trouvera de nombreux professionnels pour l'aider dans cette démarche. Je ne verrai sans doute plus jamais mon fils qui a 13 ans et que je ne vois plus depuis 5 ans. Madame a gagné.
- Selon les juges parce que c'est normal. Mais la maman ne l'a jamais respecté, actuellement je suis avec mes enfants (16 et 18) très rarement, moins de 6 fois par année.
- Madame a procédé à un tel lavage de cerveau de mon fils qu'il ne veut plus me voir, ni avoir de contact avec moi, depuis plus de trois ans.
- La mère a tout fait pour qu'on ait plus de contact, la justice est misandre.
- Enfant considéré comme trop jeune
- Décision du juge
- Manipulation du papa
- Elle m'empêche de les voir
- Justice de merde
- Aliénation parentale
- J'ai été blanchi de cette tactique de plainte pénale mais la justice (le juge ***) ne m'a toujours pas permis de voir ma fille dans des conditions normales. Les autres intervenants (avocat de Madame Maître *** et le curateur de ma fille) ont tout fait pour que la situation s'empire
- La mère ne voulait pas de 50/50. C'est mon rêve. J'espère qu'il se réalise un jour.
- Décision du juge, basée sur de fausses allégations
- Ma proximité réelle et justifiée avec ma fille depuis sa naissance, ma volonté de garder cette proximité et ma demande formulée pour la garde partagée
- Pas de réponse de la part de l'APEA
- Mon ex-femme a bloqué tout contact pour m'empêcher de voir mon fils
- Conflit de loyauté, aliénation parentale, plainte pénale
- Difficultés à avoir une communication constructive et viable pour le bien-être des enfants. Boycottage sournois et incessant de la part de la mère (6 ans)
- La mère a quitté la suisse sans donner d'adresse
- Enquête sociale
- Les enfants maintenant ne veulent pas
- J'ai un droit de visite usuel, mais il n'est pas respecté par la maman
- Car la maman est partie au Pérou et ne veut pas que j'aie de liens avec mon fils. D'après moi, c'est pour une question d'égoïsme et de jalousie malade, elle ne supporte pas que notre fils ressente également de l'amour pour son père, cela ne la rend pas heureuse. Et également car la maman se sentait infantilisée par les services de protection de l'enfance, ce sont ces mots.
- Enquête sociale
- Mon ex n'arrivait pas à gérer la fratrie, donc une séparation de la fratrie s'est avérée nécessaire

7. ANNEXE : QUESTIONNAIRE ET RÉSULTATS

Avez-vous l'autorité parentale?

30 réponses



* certaines légendes on été ajoutées par les participants

- Oui, j'ai l'autorité parentale exclusive
- Oui, j'ai l'autorité parentale conjointe
- Oui, j'ai enfin l'autorité parentale conjointe mais j'ai dû faire des démarc...
- Non, je n'ai pas l'autorité parentale, c'est l'autre parent qui l'a
- Non, nous ne l'avons pas ni l'un ni l'au...
- Mon autorité parentale conjointe mais b...
- il est majeur maintenant (14.5 ans au...
- yes I have but institutions that are rela...

*

- Oui, j'ai l'autorité parentale exclusive
- Oui, j'ai l'autorité parentale conjointe
- Oui, j'ai enfin l'autorité parentale conjointe mais j'ai dû faire des démarches pour l'obtenir
- Non, je n'ai pas l'autorité parentale, c'est l'autre parent qui l'a
- Non, nous ne l'avons pas ni l'un ni l'autre
- Mon autorité parentale conjointe mais bafouée
- Il est majeur maintenant (14,5 ans au moment des faits)
- Yes I have but institutions that are related to my child don't give me news and just listen to the mother

Pour quelles raisons ? (Propos évoqués par les participants)

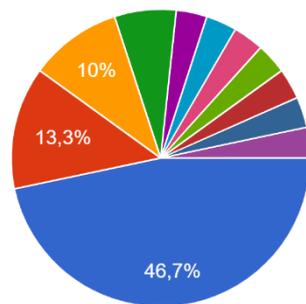
- Son père
- L'autorité parentale m'a été retirée de façon non contradictoire ! Via article 659 CPC
- Nous n'étions pas mariés et ma demande d'autorité parentale a été refusée en 2^{ème} instance pour cause de situation trop conflictuelle.
- Car la maman s'est opposée et car les juges ont considéré que l'autorité parentale conjointe est adéquate seulement si les deux parents s'entendent. Donc facile pour la maman
- Il n'y a aucune raison qu'on me l'enlève
- On me la promet depuis 2018 par les services de protection de l'enfance mais la maman s'y opposait, alors on nous a proposé d'y aller pas à pas, j'ai donc renoncé à lancer des démarches au tribunal, en 2019 la maman me contactait pour me dire que si j'acceptais son déménagement dans le canton de Fribourg elle la signerait, j'ai accepté puis elle a refusé à nouveau, on a fini par lancé une procédure judiciaire qui a pris 1000 ans et j'ai obtenu l'autorité parentale conjointe le 10 mars 2022, mais la maman quittait le continent le 9 mars 2022. Donc actuellement je ne l'ai pas, mais c'est parce que nous avons fait recours de la décision du 10 mars avec mon avocate demandant à ce que j'obtiennent la garde totale sur l'enfant aux vues des événements du 9 mars qui démontre l'incapacité éducative de la maman.

7. ANNEXE : QUESTIONNAIRE ET RÉSULTATS

- Long travail de destruction de la part du SEJ qui depuis que je fais remarquer les nombreuses incompétences et maltraitances de la mère sur notre fils (10 ans) s'acharnent à prétendre que je dis du mal d'elle pour lui nuire.
- Parce que je suis le père
- Décision du juge
- Car je suis tout autant le parent de mon fils que la mère
- La maman s'y opposait
- Abus de pouvoir

Est-ce que les enfants ont été entendus lors de la procédure de séparation/divorce?

30 réponses



* certaines légendes on été ajoutées par les participants

- Non
 - Oui, par le juge
 - Oui, par un service de protection des...
 - Oui, par un pédopsychologue ou pédo...
 - Oui, par un/e curateur/trice de représe...
 - Oui mais pas écouté, par tous.
 - Oui par toute les parties, le SPMI en a...
 - Mon fils a été entendu, mais après le...
- ▲ 1/2 ▼

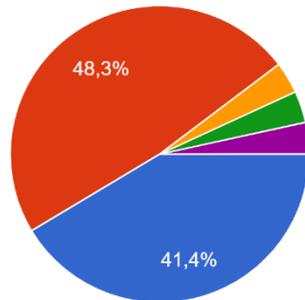
*

- Non
- Oui, par le juge
- Oui, par un service de protection des mineurs
- Oui, par un pédopsychologue ou pédopsychiatre
- Oui, par un/une curateur/trice de représentation
- Oui, mais pas écouté par tous
- Oui par toutes les parties, le SPMI en déduit qu'il y avait manipulation parentale mais cela n'a pas suffi devant toutes les forces en présence
- Mon fils a été entendu, mais après le divorce, par la juge
- Juge / curateur / psy
- Oui, partiellement
- Non quand j'ai essayé de dérouler la décision elle m'a accusé d'inceste avec ma fille de 3 ans. Malgré mon ordonnance de classement elle a continué avec les accusations sans arrêt

7. ANNEXE : QUESTIONNAIRE ET RÉSULTATS

Est-ce qu'un représentant a été nommé pour votre/vos enfant/s dans la cadre de cette procédure?

29 réponses



* certaines légendes on été ajoutées par les participants

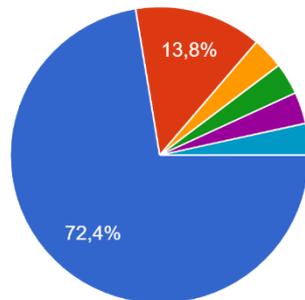
- Oui
- Non
- Oui, qui ne défend jamais autre chose que le point de vue des autorités. L'enfant n'est jamais écouté.
- ?
- Curatrice

*

- Oui
- Non
- Oui, qui ne défend jamais autre chose que le point de vue des autorités. L'enfant n'est jamais écouté
- ?
- Curatrice

Est-ce qu'une évaluation a été demandée au service de protection des mineurs de votre région?

29 réponses



* certaines légendes on été ajoutées par les participants

- Oui
- Non
- Oui, elle était si gravement contraire aux faits que l'enquêtrice a été priée de démissionner
- un mandat au SPJ de Bienne à été très rapidement ordonné par les tribunaux...
- S'il s'agit d'une évaluation de coparentalité, à charge d'ailleurs contr...
- Évaluation par un expert

*

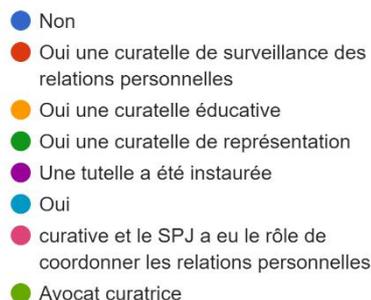
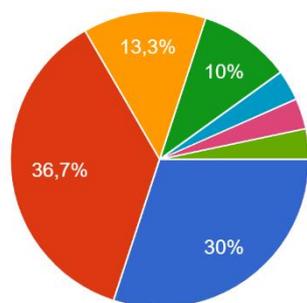
- Oui
- Non
- Oui, elle était si gravement contraire aux faits que l'enquêtrice a été priée de démissionner
- Un mandat du SPJ de Bienne a été très rapidement ordonné par les tribunaux (dès le début de la séparation, la maman est partie à Bienne avec mes enfants, pour s'installer chez leur grands-parents)
- S'il s'agit d'une évaluation de coparentalité, à charge d'ailleurs contre le père, oui
- Evaluation par un expert

7. ANNEXE : QUESTIONNAIRE ET RÉSULTATS

Est-ce qu'une curatelle a été instaurée pour les enfants?

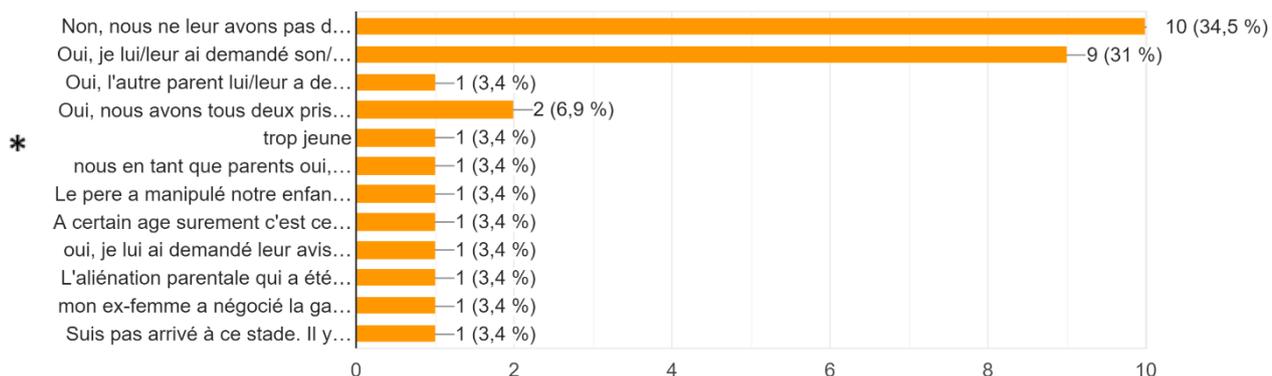
30 réponses

* certaines légendes on été ajoutées par les participants



Estimez-vous avoir pris en compte l'avis des enfants dans le choix du mode de garde, de droit aux relations personnelles et d'autorité parentale?

29 réponses



* certaines légendes on été ajoutées par les participants

- Non, nous ne leur avons pas demandé leur avis, ni l'un ni l'autre
- Oui, je lui/leur ai demandé son/leur avis
- Oui, l'autre parent lui/leur a demandé son/leur avis
- Oui, nous avons tous deux pris en compte son/leur avis
- Trop jeune
- Nous en tant que parents oui, mais le service de protection des mineurs non
- Le père a manipulé notre enfant, qui souffre aujourd'hui d'aliénation parentale
- À un certain âge surement c'est ce qui se fait usuellement, mon fils ne veut plus me voir et à 13 ans on ne va pas l'obliger. Ce qui est choquant c'est qu'il y a 5 ans en arrière il voulait me voir mais plus maintenant
- Oui, je lui ai demandé leur avis mais ils étaient petits alors je n'ai pas forcé la discussion
- L'aliénation parentale qui a été mentionné dans un rapport psychologique sur le couple et le syndrome visible sur ma fille qui tenait un discours pollué

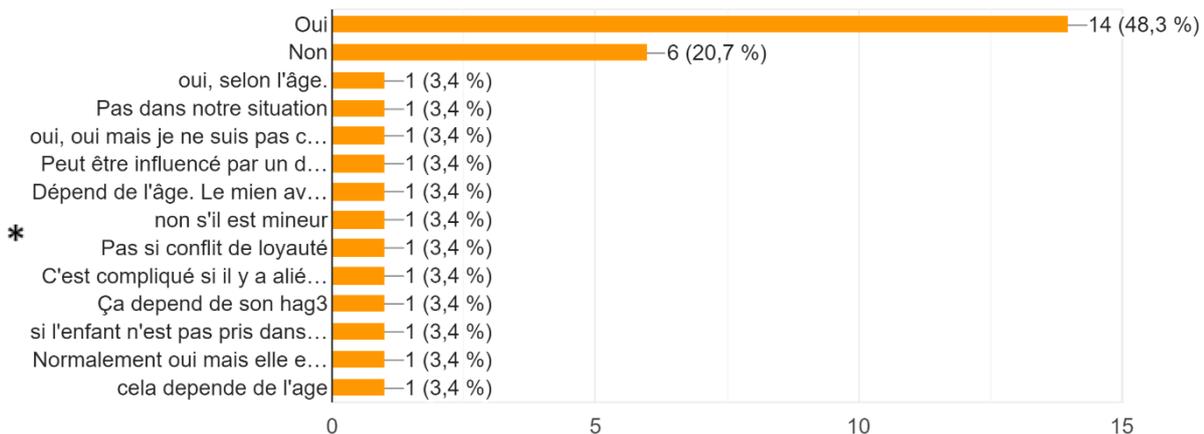
7. ANNEXE : QUESTIONNAIRE ET RÉSULTATS

par les paroles de madame. Tout est mentionné dans un rapport que le juge a allégrement ignoré

- Mon ex-femme a négocié la garde exclusive dans le pack financier
- Suis pas arrivé à ce stade. Il y a 14 poursuites criminelles contre mon ex

Pensez-vous qu'il soit important de prendre en compte l'opinion de l'enfant dans ce genre de procédure?

29 réponses



* certaines légendes on été ajoutées par les participants

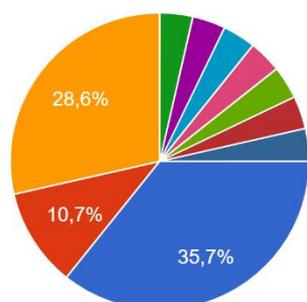
- Oui
- Non
- Oui, selon l'âge
- Pas dans notre situation
- Oui, oui mais je ne suis pas convaincu que les professionnels concernés soient actuellement formés et sensibles aux problèmes induits aux enfants par leur l'éloignement d'un des parents
- Peut être influencé par un des parents
- Dépend de l'âge. Le mien avait 1 an lorsqu'on a divorcé
- Non s'il est mineur
- Pas si conflit de loyauté
- C'est compliqué s'il y a aliénation
- Ça dépend de son âge
- Si l'enfant n'est pas pris dans un conflit de loyauté, oui, mais malheureusement l'aliénation parentale est un risque sérieux, il faut donc avant tout évaluer la capacité éducative des parents, si elle est équivalente je ne vois pas de raison de ne pas permettre aux parents de passer un temps un peu près égal avec leur enfant en 2022, surtout que les études démontrent que cela est majoritairement bénéfique pour les enfants
- Normalement oui mais elle est trop jeune
- Cela dépend de l'âge

7. ANNEXE : QUESTIONNAIRE ET RÉSULTATS

Comment avez-vous trouvé votre avocat durant la procédure?

28 réponses

* certaines légendes on été ajoutées par les participants



- Soutenant, aidant et bienveillant à l'ég...
- Son objectif était de gagner la procéd...
- J'ai été insatisfait/e de ces prestations...
- Le choix d'un avocat est très compliqu...
- Malheureusement, en Suisse pour être...
- totalement insatisfait de 4 avocats. Il y...
- Il m'a dit qu'il était inutile de dépenser...
- bien mais j'ai eu l'aveu que la loi était...

▲ 1/2 ▼

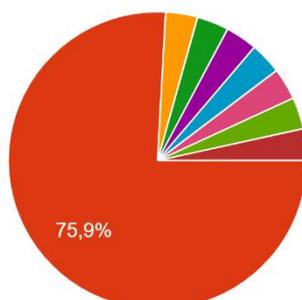
*

- Soutenant, aidant et bienveillant à l'égard des deux parents, il a favorisé le dialogue et la recherche de solution et le bien-être de l'enfant était au cœur de son travail
- Son objectif était de gagner la procédure et il s'est battu pour ma cause
- J'ai été insatisfait/e de ces prestations, il/elle a fait le strict minimum
- Le choix d'un avocat est très compliqué ; il faut trouver une personne capable d'attaquer le SEJ pour leurs fautes et qui reste crédible dans les procédures
- Malheureusement, en Suisse pour être bien défendu et faire valoir ses droits, il faut de l'argent
- Totalement insatisfait de 4 avocats. Il y a seulement 1 avocat qui s'est bien investi mais les juges se moquaient de ses plaidoiries, un comportement infantile et honteux des hommes
- Il m'a dit qu'il était inutile de dépenser de l'argent tellement le système est contre les hommes
- Bien mais j'ai eu l'aveu que la loi était mal faite
- Le premier insatisfait, le deuxième satisfait à 70%, le troisième satisfait
- Professionnel sauf les tribunaux qui manque tous de professionnalisme. Le préjudice est extrême contre les pères

Comment avez-vous trouvé l'avocat de l'autre parent durant la procédure?

29 réponses

* certaines légendes on été ajoutées par les participants



- Soutenant, aidant et bienveillant à l'égard des deux parents, il a favorisé l...
- Son objectif était de gagner la procéd...
- Insolent, méchant, menteur, et manipu...
- Irrresponsable. Il a tenté de convaincre...
- ils ont joué la comédie et était très agr...
- Malveillant
- Extrême agressivité son but de détruire...
- un homme sans âme pour la souffran...
- just looking to gain more money and s...

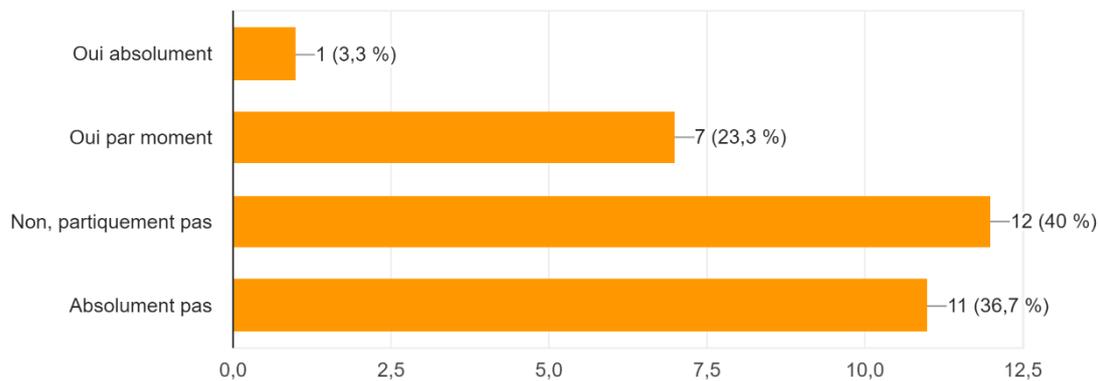
*

7. ANNEXE : QUESTIONNAIRE ET RÉSULTATS

- Soutenant, aidant et bienveillant à l'égard des deux parents, il a favorisé le dialogue et la recherche de solution et le bien-être de l'enfant était au cœur de son travail
- Son objectif était de gagner la procédure et il s'est battu pour ma cause
- Insolent, méchant, menteur et manipulateur
- Irresponsable. Il a tenté de convaincre mon ex femme de lâcher et lui faire comprendre qu'il était important que le père voit l'enfant. Il a agit en parfaite crapule
- Ils ont joué la comédie et était très agressif
- Malveillant
- Extrême agressivité son but de détruire la relation avec ma fille a aider avec les fausse accusation sans arrêt. Un vrai criminel
- Un homme sans âme pour la souffrance de mon enfant
- Just looking to gain more money and she does everything possible to expel me from my child life she is a horrible horrible lawyer

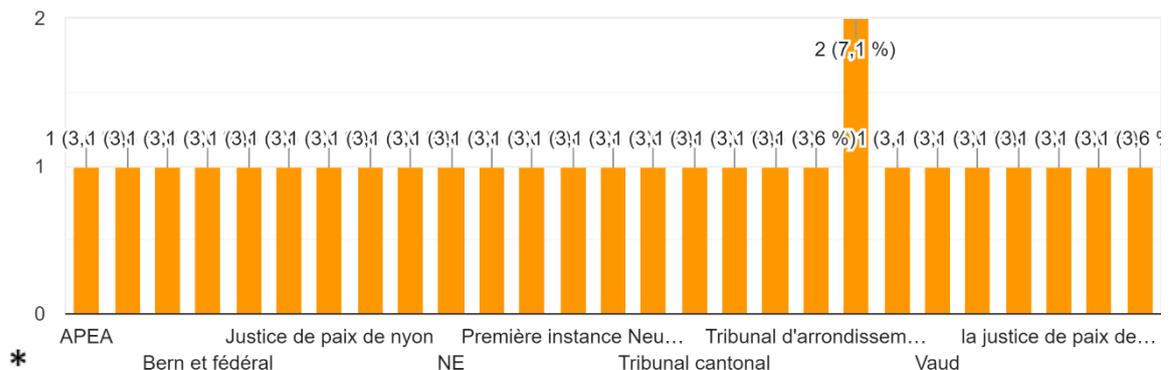
Vous êtes-vous senti entendu par le juge?

30 réponses



De quelle autorité s'agissait-il? (merci de préciser au minimum le canton)

28 réponses



* certaines légendes on été ajoutées par les participants

7. ANNEXE : QUESTIONNAIRE ET RÉSULTATS

- Berne, Vaud, Neuchâtel, Fribourg, Genève, Zürich
- Tribunal d'arrondissement, de district ou Justice de Paix, Tribunal cantonal, Tribunal fédéral

Qu'est ce qui aurait pu favoriser le dialogue et un accord amiable entre les parties durant la procédure ? (Propos évoqués par les participants)

- Rien
- Rien
- Une médiation aurait pu apporter un meilleur dialogue
- Médication. Je l'ai demandée et refusée au début
- Je ne sais pas
- Mettre à l'écart ma fille durant la procédure, dans la procédure, dans une famille d'accueil
- Difficile à dire
- 1. Donner la garde de l'enfant au parent le plus à même de favoriser le contact avec l'autre parent. 2. Appliquer les décisions de justice et sanctionner si pas respecter
- La médiation ordonnée, la thérapie psy pour les parents afin d'évoluer et épargner nos enfants du conflit. Un espace de parole de groupe d'enfants vivant des situations similaires aussi serait convenable
- Pour le droit de visite
- Un traitement équitable de la part de la justice, TPAE et service de protection des mineurs
- De faire appliquer la loi...
- Tribunal cantonal
- Une attitude moins vénale de la part de mon ex et une volonté de retravailler de mon ex
- Une méditation obligatoire, car la maman les refusait toutes où les arrêtaient au bout de 2, 3 séances. Un coaching parental aurait été bienvenu
- Méditation
- Rester au plus près des demandes de l'enfant. Organiser les activités sur la base des disponibilités. Traiter des faits. Il y a eu aussi énormément de malhonnêteté, entre autres, de la part des intervenants.
- Une autre attitude de mon épouse
- Une médiation aurait dû être tentée
- Nous avons tout essayé, le père veut notre enfant pour lui seul
- La présence d'intelligence de mon ex-femme et de son avocate.
- Eviter la partie pension alimentaire dans la relation
- Moi, 50% de mon enfant
- Une loi différente et que le juge impose que je puisse voir mon fils. Que le destin de l'enfant ne soit pas lié à la procédure financière de divorce. Dans mon cas, il a été utilisé par l'autre parent pour me faire souffrir et me faire accepter un plan financier avec la garde exclusive pour elle (chantage)
- Une personne spécialiste et neutre.

Qu'avez-vous demandé au juge ou qu'auriez-vous attendu de sa part ?

- Une garde partagée pour le bien-être de l'enfant et l'interdiction de quitter le canton sous peine de se voir retirer la garde partagée au parent qui cherche par tous les moyens de nuire à l'autre parent
- Une garde alternée. Mais étant donné que la mère me bloquait toute communication, pas possible.
- On ne peut rien attendre de la justice
- Qu'il exige que Madame se fasse soigner et qu'elle arrête de polluer la situation
- Un point d'échange rapide et dès le début de la séparation
- Qu'il interdise à la mère de quitter le territoire et qu'il me donne la garde
- La médiation ordonnée et la thérapie pour les parents
- La situation de l'éducation de mes enfants. Même aujourd'hui, c'est ce qui m'inquiète de plus
- Le juge ne se base que sur des décisions prises et proposées par le service de protection des mineurs
- Rien
- Que la garde revienne à la mère, qu'il y a eu manipulation du père. Mes quatre enfants ont dû faire par la pression du père une lettre au juge contre moi
- Qu'il fasse appliquer la loi et les vœux des enfants...
- Je n'attends rien des juges qui avalisent ce système cruel qui m'a séparé de mon fils à jamais sur la base de mensonges et de diffamation
- Garde exclusive
- Pas compris la question
- L'autorité parentale conjointe et que la pension soit fixée équitablement en fonction de nos revenus réels et non hypothétiques. Je demandais également à remplacer la crèche deux jours par semaine car notre fils y restait quatre jours par semaines. J'attendais que le verdict se fasse rapidement car je ne me sentais pas protégé sans autorité parentale conjointe, cela a pris 2 ans pour le juge et 4 ans en tout pour le SEJ. A ce jour ni le SEJ, ni le juge n'a pu fournir de motifs au fait que je ne l'ai pas obtenue avant.
- Médiation
- L'écoute de l'enfant. La considération des objections motivées. Du bon sens.
- De réellement plonger dans la totalité du dossier sans le survoler
- De vérifier les actes de maltraitance de mon épouse
- Que l'intérêt de l'enfant prime sur les desiderata des parents
- Une garde alternée
- Un peu plus de clairvoyance et de rapidité d'action
- Qu'il prête une oreille attentive et/ou passe en revue les manipulations de mon ex-femme
- Une garde alternée
- Garde partagée
- Un peu de justice, pas de discrimination sexuelle et des preuves des fausses accusations.

7. ANNEXE : QUESTIONNAIRE ET RÉSULTATS

- Nous avons demandé à plusieurs reprises qu'il ordonne une médiation père enfant et il a refusé à plusieurs reprises. Maintenant il est majeur et je ne le vois plus depuis quatre ans. Nous avons aussi demandé à faire auditionner le dossier médical de mon ex-femme qui est perverse narcissique et hypocondriaque maladif... sans aucun succès.
- De vérifier les informations données et être à l'écoute de deux parties
- La garde alternée

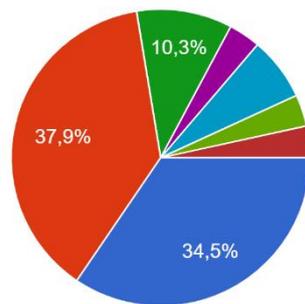
RUBRIQUE 6 SUR 10

Relation à l'autre parent

Ces questions visent à évaluer le niveau de communication des parents autour de leurs enfants ainsi que la conscience des conséquences des conflits parentaux sur eux (8 questions)

Quel est le niveau de communication que vous entretenez avec l'autre parent?

29 réponses



* certaines légendes on été ajoutées par les participants

- Aucune communication
- Uniquement via nos avocats
- Uniquement via nos enfants
- Conflictuelle, tout est prétexte à la dispute
- Moyennement bonne, on ne discute q...
- Plutôt bonne, on se respecte et se co...
- Excellente, nous continuons à nous c...
- Via nos avocats / Curatrice / Et parfois...
- A présent et pour l'instant, elle semble...

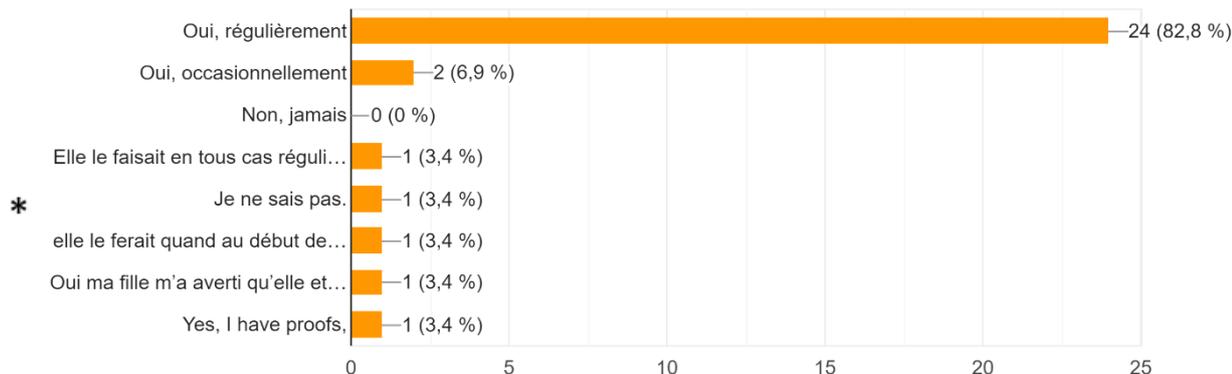
*

- Aucune communication
- Uniquement via nos avocats
- Uniquement via nos enfants
- Conflictuelle, tout est prétexte à la dispute
- Moyennement bonne, on ne discute que du nécessaire
- Plutôt bonne, on se respecte et se consulte pour toutes les questions liées à nos enfants
- Excellente, nous continuons à nous côtoyer
- Via nos avocats /curatrice/et parfois en direct, mais source de conflit
- A présent et pour l'instant, elle semble être rétabli

7. ANNEXE : QUESTIONNAIRE ET RÉSULTATS

Avez-vous l'impression que l'autre parent parle négativement de vous à votre/vos enfants?

29 réponses

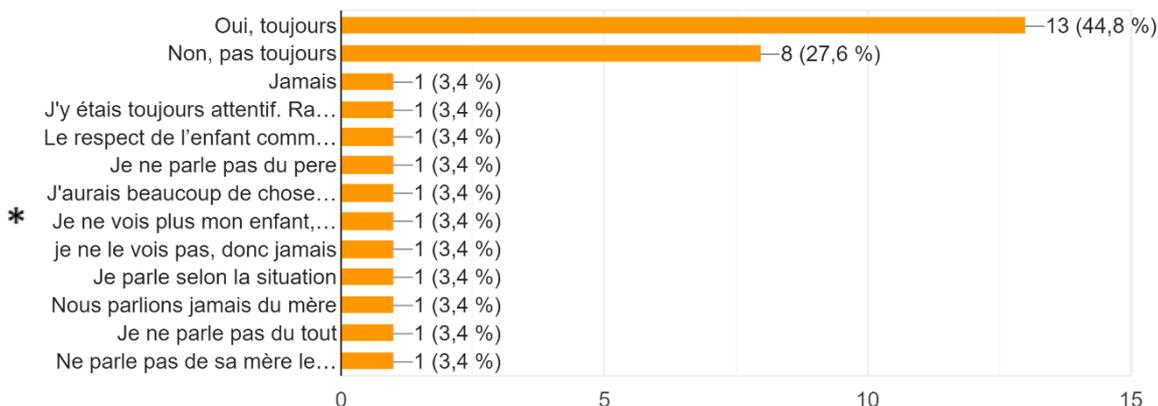


* certaines légendes on été ajoutées par les participants

- Oui, régulièrement
- Oui, occasionnellement
- Non, jamais
- Elle le faisait en tous cas régulièrement
- Je ne sais pas
- Elle le faisait au début de notre séparation quand je voyais mon fils (très rarement) elle a peut-être continué puisque maintenant il ne veut plus me parler
- Oui, ma fille m'a averti qu'elle et sa mère vont me tuer
- Yes, I have proofs

Parlez-vous positivement de l'autre parent à votre/vos enfants?

29 réponses



* certaines légendes on été ajoutées par les participants

- Oui, toujours

7. ANNEXE : QUESTIONNAIRE ET RÉSULTATS

- Non, pas toujours
- Jamais
- J'y étais toujours attentif

Pensez-vous que l'autre parent tente d'aliéner l'enfant ?

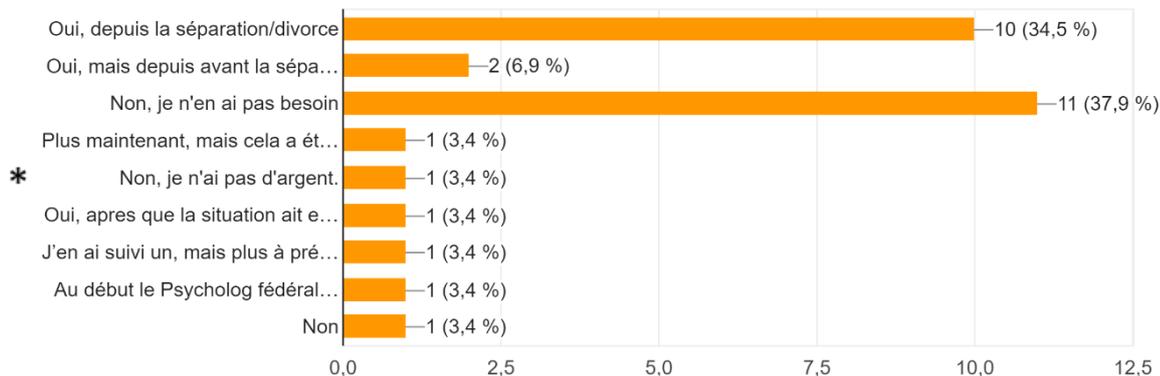
(Définition : L'**aliénation parentale** se décrit comme un phénomène dans lequel un des parents se livre à des comportements aliénants, influençant l'esprit de l'enfant afin de favoriser chez lui le rejet injustifié et la désaffection à l'égard de l'autre parent) (Propos évoqués par les participants)

- Oui
- Oui
- Oui, clairement
- L'aliénation parentale est une arme de maltraitance psychologique pour l'enfant ainsi que pour les parents qui subissent le travail de sape
- Oui, déjà fait
- Oui et mentionné dans un rapport de 2019 fait par Cry (CHUV)
- Complètement et cela a été mentionné plusieurs fois par le juge dans le dossier
- Oui oui systématiquement
- Non
- C'est bien possible, peut-être même de la part de sa famille
- Oui je crois
- C'est sûr parce que je n'ai rien fait de mal
- Complètement, notre fils me faisait parfois des crises d'angoisse lorsqu'il était chez ma compagne et moi-même. Il disait que sa maman n'aimait pas quand il était ici, que je n'avais pas le droit d'être triste de ne pas le voir car j'avais mes copains. Il disait que je ne donnais pas de sous pour lui alors que c'était faux, et peu de temps avant leur départ au Pérou, il répétait souvent que maintenant il allait arrêter de dire que je lui manque. De plus la maman refusait ses demandes téléphoniques à mon égard, et me trouvait intrusif lorsque je demandais à avoir le droit de téléphoner à notre fils une fois par semaine lorsqu'ils partaient un mois en vacances.
- Oui
- Certainement. Mais c'est cependant moi qui ai été traité d'aliénant
- Complètement
- Oui, cela a été dûment constaté par les autorités
- Mon enfant a été détecté aliéner à son père suite à une expertise pédopsychiatrique juridique
- C'est une certitude, et depuis des années
- C'est sûr
- Absolument
- Oui. L'aliénation parentale est toute ma vie. Elle l'a manipulé un maximum et il n'était plus lui-même après quelques mois. Elle a tout mis en place pour que je ne puisse plus le voir
- Oui et sûr

7. ANNEXE : QUESTIONNAIRE ET RÉSULTATS

Bénéficiez-vous d'un suivi psychologique en lien avec la séparation/divorce?

29 réponses

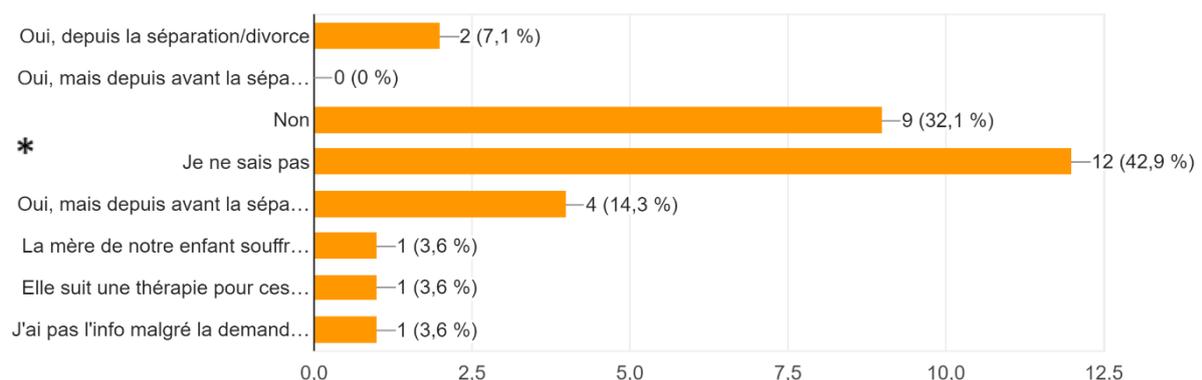


* certaines légendes on été ajoutées par les participants

- Oui, depuis la séparation/divorce
- Oui, mais depuis avant la séparation
- Non, je n'en ai pas besoin
- Plus maintenant, mais cela a été nécessaire
- Non, je n'ai pas d'argent
- Oui, après que la situation ait empiré
- J'en ai suivi un, mais plus à présent
- Au début le psychologue fédéral a écrit et conclu que mon ex est une mythomane
- Non

Est-ce que l'autre parent bénéficie d'un suivi psychologique en lien avec la séparation/divorce?

28 réponses



* certaines légendes on été ajoutées par les participants

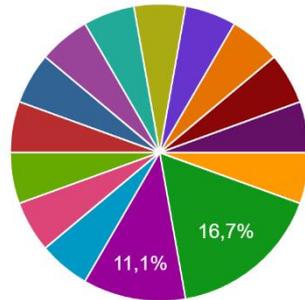
- Oui, depuis la séparation/divorce
- Oui, mais depuis avant la séparation
- Non
- Je ne sais pas
- Oui, mais depuis avant la séparation/divorce

7. ANNEXE : QUESTIONNAIRE ET RÉSULTATS

- La mère de notre enfant souffre de troubles de la personnalité borderline
- Elle suit une thérapie pour ces problèmes personnels
- Je n'ai pas l'info malgré la demande au tribunal

Etes-vous sujet à...

18 réponses



* certaines légendes ont été ajoutées par les participants

- Des problèmes d'alcool
 - Des problèmes de drogue
 - Un trouble psychique et reconnu
 - Non
 - Non
 - Je souffre d'un cancer. Il n'est pas pos...
 - j'ai eu une depression grave
 - non non
- ▲ 1/3 ▼

*

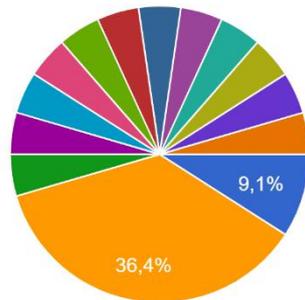
- Des problèmes d'alcool
- Des problèmes de drogue
- Un trouble psychique et reconnu
- Non
- Non
- Je souffre d'un cancer. Il n'est pas possible d'établir un lien avec la situation de mon enfant
- J'ai eu une dépression grave
- Non non
- Rien
- Pas
- J'ai eu pendant mon divorce des insomnies
- Non aucun
- Non pas du tout
- Attaque cardiaque à cause des fausses accusations
- À rien
- J'ai le sens du discernement mais des post traumatique de tout y compris les flash-backs de nuit pour une maman c'est très dur

7. ANNEXE : QUESTIONNAIRE ET RÉSULTATS

A votre connaissance, l'autre parent est-il sujet à...

22 réponses

* certaines légendes on été ajoutées par les participants



- Des problèmes d'alcool
- Des problèmes de drogue
- Un trouble psychique diagnostiqué et...
- je ne sais pas , il a eu des problèmes...
- je ne sais pas, mais je sais qu'elle a e...
- Elle ne veut pas faire de thérapie chez...
- Syndrome d'aliénation parentale non r...
- Je sais pas

▲ 1/2 ▼

*

- Des problèmes d'alcool
- Des problèmes de drogue
- Un trouble psychique diagnostiqué et reconnu
- Je ne sais pas, il a eu des problèmes d'alcool dans le passé
- Je ne sais pas, mais je sais qu'elle a eu des troubles anorexiques
- Elle ne veut pas faire de thérapie chez
- Syndrome d'aliénation parentale non reconnu mais dévoilé dans un rapport psy du CHUV
- Je ne sais pas
- Va très bien
- Psychopathe personality syndrome
- Un enfant abandonné à l'âge de 4 ans
- Non, mais d'après moi elle a des troubles sérieux et non diagnostiqués
- Non
- Syndrome de Médée
- Elle ne veut pas faire de thérapie
- Je ne sais pas

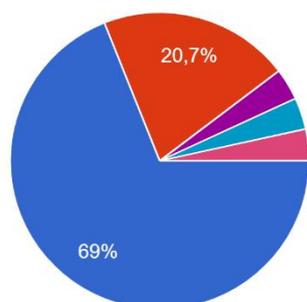
RUBRIQUE 7 SUR 10

Questions sur le ou les enfants

Le but de ces questions étant d'évaluer les conséquences sur ceux-ci et sur la relation au parent questionné (8 questions)

Comment définissez-vous votre relation avec votre/vos enfants AVANT la séparation/divorce ?

29 réponses

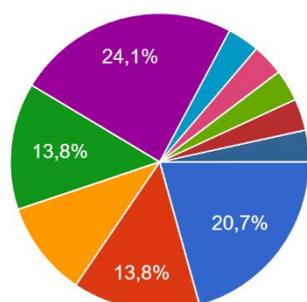


* certaines légendes on été ajoutées par les participants

- Excellente, complice, fusionnelle
- Bonne
- Parfois conflictuelle
- Mauvaise
- Pas très bonne
- Je n'en avais pas
- il n'y en avait pas étant donné que la séparation s'est fait avant la naissance.

Comment définissez-vous votre relation avec votre/vos enfants APRES la séparation/divorce?

29 réponses



* certaines légendes on été ajoutées par les participants

- Excellente, complice, fusionnelle
 - Bonne
 - Parfois conflictuelle
 - Mauvaise
 - Inexistante
 - Très bonne mais, il ne s'autorisait pas...
 - excellente, complice, fusionnelle mais...
 - Depuis la séparation j'ai n'as pas vus as
- ▲ 1/2 ▼

*

Depuis la séparation/divorce, avez-vous observé des comportements inquiétants chez votre/vos enfants ? (Propos évoqués par les participants)

- Oui
- Un manquement d'hygiène, un éloignement brutal
- Plus de contact
- Elle ment beaucoup plus
- Oui mon fils à un trouble du TDAH, une encoprésie, et une énurésie et un léger comportement anxigène chez les deux enfants
- Rien de grave mais mon enfant adulte (18 ans en décembre 2021) ne sait pas quelle voie professionnelle suivre
- Oui, fatigue, eczémas, maux de ventre, nausées
- Oui violence du grand
- Oui, déviance, échec scolaire

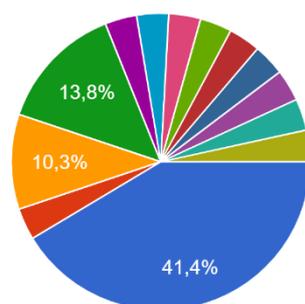
7. ANNEXE : QUESTIONNAIRE ET RÉSULTATS

- Oui il a pris du poids, la pédiatre dit que c'est la pression que j'exerce pour revoir mon fils qui lui a fait prendre du poids. J'ai constaté que c'est Madame qui le nourrissait mal et c'est la principale raison de sa prise de poids
- Ils ne veulent pas me voir
- Juste après la séparation
- Oui des crises d'angoisse, de la peur, un besoin d'être rassuré qu'il allait bien revenir
- Oui
- L'activité du SEJ a conduit à de multiples dégradations de la situation, entre autres en refusant de reconnaître les problèmes psychiques de la mère et les conséquences sur notre enfant. Lors de la séparation, mon fils passait beaucoup de temps chez moi (+50%) et son comportement était alors plus adéquat qu'inquiétant. Puis, de nombreuses démarches ont été accomplies qui ont extrêmement péjoré sa situation
- Oui, elle est de plus en plus renfermée et perdue
- Oui, quand il rentre de chez la mère
- Oui, manque de confiance, peur, anxiété
- Il ne me reconnaît plus
- Angoisse, perte d'estime de soi, peur de mourir, phobie de la maladie, échec scolaire, pas d'amis
- A part le fait de m'avoir écrit qu'il ne voulait plus de cadeaux de ma part après que je lui en ai envoyé pour Noël, non
- Oui
- Oui, des mensonges

A votre avis, quels sont les impacts des conflits parentaux sur le développement de l'enfant?

29 réponses

* certaines légendes ont été ajoutées par les participants



- Conséquences psychologiques (anxiété, dépression, insomnies)
- Troubles identitaires et/ou de la sexualité
- Problèmes de comportement (à la maison et à l'école)
- Problèmes scolaires (les notes s'en ressentent)
- Aucun problème particulier constaté
- Le point un et quatre
- des études en France montrent que 80% des adultes ayant vécu le conflit de leurs parents et ayant été éloigné d'un des parents ont des séquelles dans leur personnalité
- Encore faut-il qu'il y ait vraiment conflit...

▲ 1/2 ▼

*

- Conséquences psychologiques (anxiété, dépression, insomnies)
- Troubles identitaires et/ou de la sexualité
- Problème de comportement (à la maison et à l'école)
- Problèmes scolaires (les notes s'en ressentent)
- Aucun problème particulier constaté
- Le point un et quatre
- Des études en France montrent que 80% des adultes ayant vécu le conflit de leurs parents et ayant été éloigné d'un des parents ont des séquelles dans leur personnalité

7. ANNEXE : QUESTIONNAIRE ET RÉSULTATS

- Encore faut-il qu'il y ait vraiment conflit, lorsqu'une mère ne cherche que la provocation et la manipulation de son enfant pour atteindre l'autre
- All of the above
- L'enfant a un caractère fort et prend toujours la défense de sa mère
- Inquiétude, anxiété, incertitude, cauchemars
- J'ai réussi à aider mes enfants à distance
- Conséquences psychologiques, comportement, problèmes scolaires
- Cela va être désastreux dans 10-20 ans à cause de sa mère

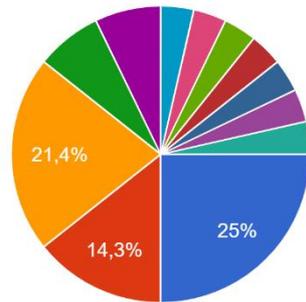
Votre/vos enfants souffre/nt t'il/s de problèmes psychologiques liés à la séparation/divorce ?

- Oui
- Pas à ma connaissance
- Je ne sais pas
- Certainement
- Non
- Je ne sais pas. Cela fait 10 ans que je n'ai plus de contact
- Je ne sais pas
- Oui
- Je pense que oui
- Oui, ils sont détruits
- Il voit un psy mandaté par le pédiatre, que j'ai rencontré. Il ne parle surtout pas du père, sujet trop sensible
- Je suis sûr que oui
- Oui, clairement
- Il demande de mes nouvelles, et ne peut en obtenir que de la part de personnes qui ont lourdement participé au processus l'empêchant de me voir. Il a tenté de se suicider, il reçoit des traitements médicamenteux réguliers et il a dû être hospitalisé en urgence pédopsychiatrie à plusieurs reprises (tout cela ne s'est jamais produit auparavant). Cependant, ce sont les conséquences de l'intervention des professionnels de la protection de l'enfance et du divorce.
- Je pense
- Oui, l'enfant a été suivi par un psychiatre
- Non
- Oui, énormément
- Je ne crois pas (selon ce que me dit sa prof)
- Je le pense mais pas la maman ni l'AS...
- Aucune idée
- Je pense oui
- Je ne sais pas

7. ANNEXE : QUESTIONNAIRE ET RÉSULTATS

Bénéficie-t'il/ils d'un suivi psychologique?

28 réponses



* certaines légendes on été ajoutées par les participants

- Oui par un pédopsychologue
- Oui par un pédopsychiatre
- Non
- je ne sais pas
- Je ne sais pas
- Oui par une pédopsychologue, mais c...
- Je ne crois plus maintenant.
- Il a eu chez moi depuis non

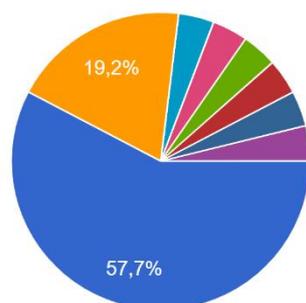
▲ 1/2 ▼

*

- Oui par un pédopsychologue
- Oui par un pédopsychiatre
- Non
- Je ne sais pas
- Je ne sais pas
- Oui par une pédopsychologue, mais cette dernière ne peut pas l'aider
- Je ne crois plus maintenant
- Il a eu chez moi depuis non
- Ma fille n'en a pas besoin. Pour mon fils c'est trop tard
- Mon mari a interdit les enfants de se faire suivre
- Je ne sais pas, n'ayant plus aucun contact
- Je ne crois plus maintenant
- Au moment où OPE a décidé de me retirer le droit de visite

Soupçonnez-vous l'autre parent de maltraitance du type...

26 réponses



* certaines légendes on été ajoutées par les participants

- Psychologique
- Physique
- Négligence
- Entrave à l'autonomie
- Sexuelle
- Psychologique, négligence, vol, entra...
- Physique et psychologique
- Psy et entrave a l'autonomie

▲ 1/2 ▼

*

- Psychologique
- Physique
- Négligence
- Entrave à l'autonomie
- Sexuelle
- Psychologique, négligences, vol, entrave à l'autonomie
- Physique et psychologique

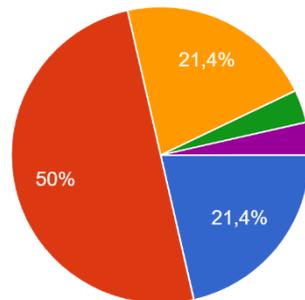
7. ANNEXE : QUESTIONNAIRE ET RÉSULTATS

- Psychologique et entrave à l'autonomie

--

Est-ce qu'une évaluation a été demandée au service de protection des mineurs de votre région?

28 réponses



* certaines légendes on été ajoutées par les participants

- Non
- Oui des proches (famille, amis, connaissances)
- Oui, des professionnels (travailleurs sociaux, enseignants, psychologues, etc.)
- comprend la question
- S'il est question de mon fils, non. S'il est question de Madame, oui.

*

- Non
- Oui des proches (famille, amis, connaissances)
- Oui, des professionnels (travailleurs sociaux, enseignants, psychologues, etc.)
- Je ne comprends pas la question
- S'il est question de mon fils, non. S'il est question de Madame, oui.
- Psychologique, négligences, vol, entrave à l'autonomie
- Physique et psychologique
- Psychologique et entrave à l'autonomie

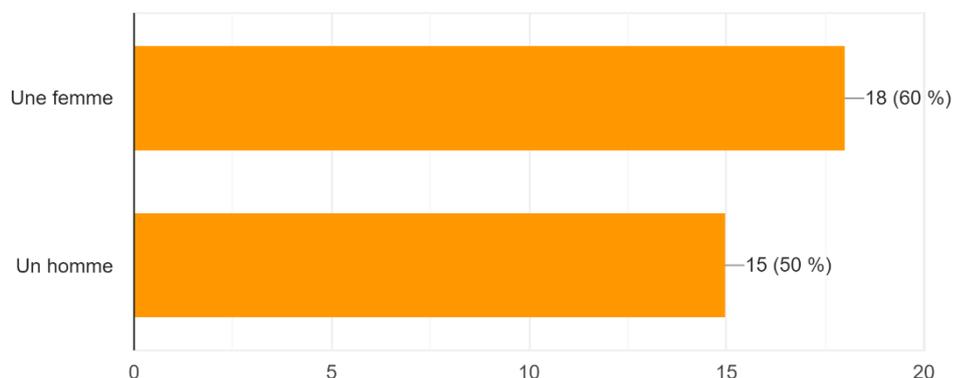
RUBRIQUE 8 SUR 10

Question en lien avec le genre/sexe

Le but de ces questions étant d'identifier si les procédures sont vécues comme équitables et égalitaires (4 questions)

Le juge était-il...

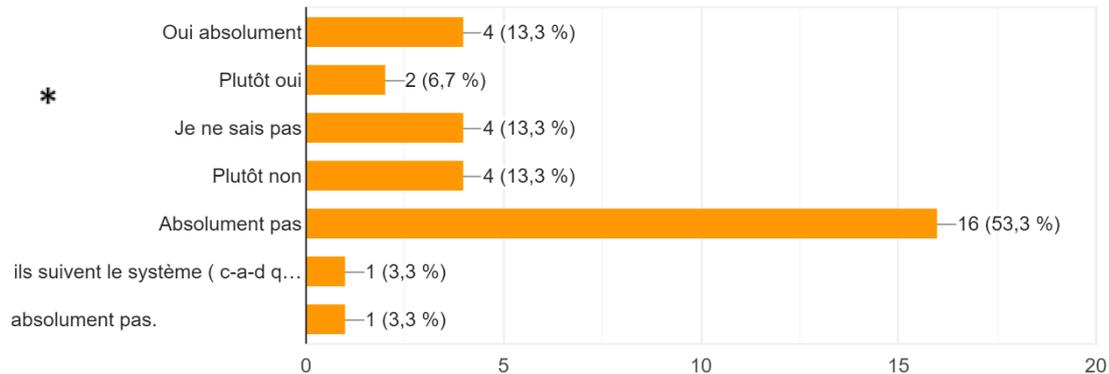
30 réponses



7. ANNEXE : QUESTIONNAIRE ET RÉSULTATS

Pensez-vous que la justice est impartiale à l'égard des femmes et des hommes?

30 réponses

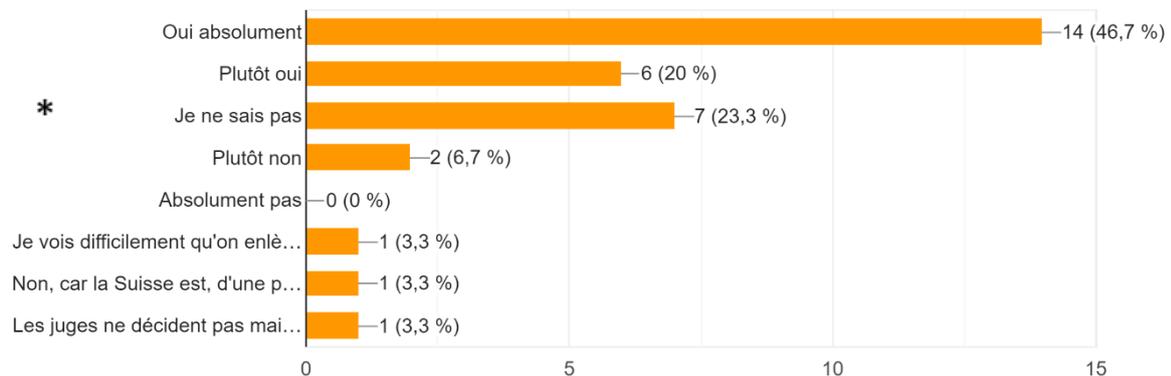


* certaines légendes on été ajoutées par les participants

- Oui absolument
- Plutôt oui
- Je ne sais pas
- Plutôt non
- Absolument non
- Ils suivent le système c'est-à-dire qu'il ne remette pas en question : les pédiatres, les experts, etc.) et on finalement que très peu de moyen de faire obtempérer un parent aliénant. En quelque sorte ils ne prennent pas de responsabilité
- Absolument pas

Pensez-vous que si les genres (féminin/masculin) auraient été inversé, les décisions auraient été différentes?

30 réponses



* certaines légendes on été ajoutées par les participants

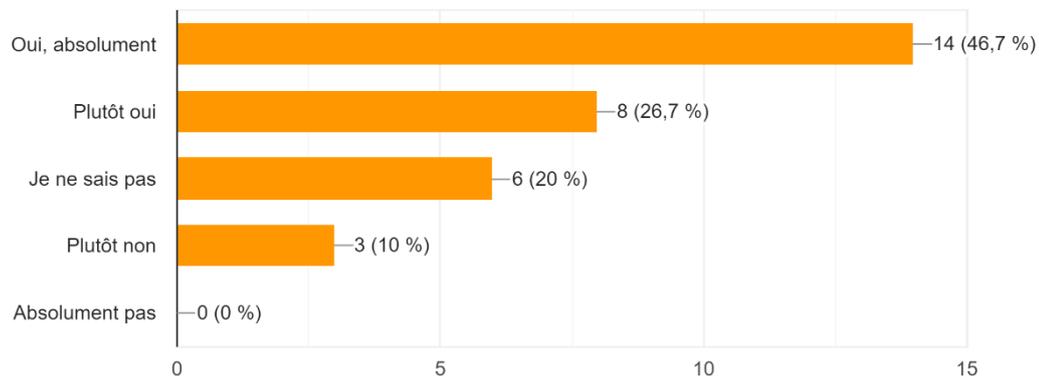
- Oui absolument
- Plutôt oui
- Je ne sais pas
- Plutôt non

7. ANNEXE : QUESTIONNAIRE ET RÉSULTATS

- Absolument pas
- Je vois difficilement qu'on enlève un enfant à sa mère sans des actes graves
- Non, car la Suisse est, d'une part, encore dans la tradition séculaire de la mère a toujours raison, sait mieux, à plus besoin de son enfant, et d'autre part, dévoyé par le fort et puissant courant féministe actuel.
- Les juges ne décident pas mais suivent les rapports des services sociaux et des pédopsychiatres

Pensez-vous vous que le sexe des intervenants extérieurs (assistants sociaux, psychologues, médiateurs, pédopsychiatres, etc...) a une influence sur la manière d'évaluer la situation?

30 réponses



RUBRIQUE 9 SUR 10

Pour conclure...

Encore 3 questions et c'est terminé !

Avez-vous encore quelque chose à dire qui vous semble important dans cette recherche ?

- Non
- Un enfant = deux parents
- Il faut dissoudre la justice aux affaires familiales et la remplacer par des tribunaux de médiation
- A entendre les faits autour de moi, j'ai l'impression que ce genre de plainte pénale déposée contre moi est courante, l'arme fatale pour détruire une relation père-fille. De plus, c'est toléré par la justice, voire encouragé par les magistrats qui ne punissent pas ces mensonges.
- Si j'avais été une femme, j'aurais obtenu rapidement ma demande incessante pour un point d'échange.
- Quel que soit la raison, on devrait interdire au parent gardien la possibilité d'éloigner l'enfant de l'autre parent. On dit que le bien de l'enfant est primordial mais on autorise l'éloignement physique qui empêche l'enfant de profiter de ses deux parents.
- Il est vrai que la majorité des intervenants ont été des femmes, mais les hommes intervenants n'ont pas été plus sensibles à l'importance de la relation de deux parents avec les enfants

7. ANNEXE : QUESTIONNAIRE ET RÉSULTATS

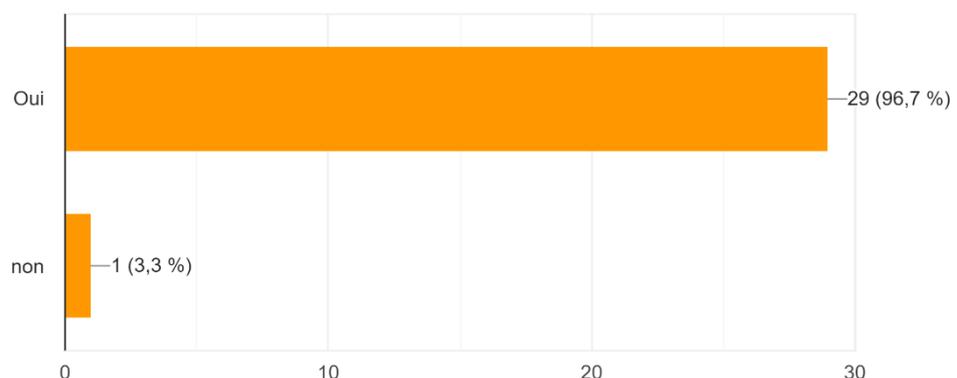
- Oui, je pense qu'il faudrait de 1. À ce que ces services respectent les droits de l'enfant ainsi que les droits de l'homme et de 2. Que les personnes, qui travaillent dans ces services, soient formé en psychologie.
- Les violences par le papa n'ont jamais été entendues. Le SEJ a parti pris pour le papa
- Si un homme fait le 10% des actes de Madame, on l'aurait déjà enfermé...
- Je suis tellement triste de ne plus voir mon fils et cette décision est cruelle, basée sur une idéologie injuste. J'ai toujours eu le droit de visite pendant cinq ans mais je n'ai pu le faire respecter. Un avocat m'avait déjà averti, elle va tout faire pour empêcher le contact et quand votre fils sera grand, ce sera trop tard. C'est un grand classique sur Genève et beaucoup de parents gardiens connaissent bien la procédure, aidés par des professionnels qui sont spécialistes dans ce genre de dossier. Finalement le crime était assez facile, mais je suis étonné par les juges qui doivent déjà avoir vu ce genre de cas des centaines de fois.
- Je suis privé des enfants par un complot, je n'ai rien fait
- Sujet intéressant
- Aujourd'hui même si des décisions justes sont encore possibles car la procédure est en cours depuis leur départ au Pérou, la lenteur du système judiciaire est aberrante, et la protection de l'enfance dans le cas de mon fils est en échec total. Je trouve extrêmement choquant que la justice ne réagisse pas plus rapidement lorsqu'un parent empêche tout contact avec l'autre sans juste motif motivé par l'intérêt supérieur de l'enfant. Il est également ridicule que le non-respect du droit de visite ne soit pas sanctionné, car nous, parents, vivons parfois des situations émotionnellement difficiles et nous avons aussi parfois besoin d'être protégés de nous-même. Comme le départ de notre fils a eu lieu le 9 mars et non le 10 mars, ce n'est officiellement pas considéré comme un enlèvement à un jour près. De ce fait je n'ai eu droit à aucune aide psychologie ni soutien, alors que pour moi, c'est un arrachement, un traumatisme, du jour ou lendemain, je ne pourrai jamais rattraper les mois ou les années que l'on est actuellement entrain de nous voler.
- J'espère que cette recherche permettra de faire évoluer la parentalité dans les séparations conflictuelles
- Il est urgent de considérer les maltraitances que les instances de protections de l'enfance infligent aux enfants. Historiquement, elles ont placé en masse les enfants « indigents », séparés de leurs parents, « les enfants du voyage », et commis de nombreux autres crimes. Actuellement, la presse relate régulièrement des faits graves les impliquant. Et pourtant, elles ne sont jamais sérieusement questionnées (même en cas d'infanticide – cf journaux).
- J'espère très sincèrement que ça fera bouger les choses, et j'en reste persuadé... Mais c'est bien trop lent, et le temps perdu ne se rattrape jamais...
- Je n'ai plus aucun contact avec mon fils depuis 2013, et ce dernier n'a plus non plus de contact avec sa famille de sang, côté maternel et paternel.
- Lenteur des procédures, avocats malhonnêtes, juge qui ne sait pas trancher, tout ceci fait passer des années importantes dans le développement de l'enfant qui dégringole rapidement

7. ANNEXE : QUESTIONNAIRE ET RÉSULTATS

- Ma constatation est qu'une mère peut raconter n'importe quelle saloperie sur le père, l'accuser des pires sévices envers son/ses enfants/s, faire de l'aliénation parentale à outrance, elle ne sera jamais condamnée en cas de fausses accusations ou d'agissement dégueulasses. Par contre, pour le père, c'est une tout autre histoire, lui qui doit souvent pouvoir prouver l'improbable lorsqu'il est innocent et subir une accusation par défaut, alors que le travail de la justice et des services sociaux serait de vérifier tout d'abord les dires de la mère auprès de son entourage, d'elle-même de faire une enquête sur ce que Madame avance.
- Comment un père peut se faire entendre dans le cas d'un conflit de loyauté ?
- Le problème est pris par le mauvais bout. Il faut réduire le temps de la MPUC à 1 an et définir une fin des bénéfices delà MPUC à disons 2 ou 3 ans que le divorce soit prononcé ou non... car dans mon cas les montants totalement arbitraires qui m'ont été demandés dans le cadre de mon divorce ont mis un poids tel dans la balance du divorce que j'ai dû acheter mon divorce et accepter du coup une garde exclusive de l'autre partie. Il faut aussi que les juges décident. Ils ne décident absolument rien et n'appliquent pas les règles fédérales au niveau cantonal. De plus le calcul dans la mesure MPUC est totalement destructive pour le couple. Le mari se retrouve à assurer un train de vie à l'autre partie au même niveau avec les frais en plus (loyer, assurances, électricité... dédoublés). Du coup cela se transforme en guerre totale de l'argent et le mari s'endette pour s'acquitter de ses pensions et ne voit pas ses enfants. Dans la décision MPUC du juge, nous avons relevé des dizaines d'erreurs de calcul... et au recours au tribunal cantonal, celui-ci n'a rien compris et n'a rien corrigé. Je n'avais plus d'argent pour aller au fédéral. Votre questionnaire manque de solutions, de réponses multiples (je sais, ce n'est pas facile de standardiser quelque chose qui est si différent au cas par cas)
- Oui je peux dire encore beaucoup de choses sur le système juridique fédéral.

Puis-je vous contacter pour des questions complémentaires si nécessaire?

30 réponses



Si oui, merci d'écrire votre mail.

7. ANNEXE : QUESTIONNAIRE ET RÉSULTATS

- 29 mails en réponse

RUBRIQUE 10 SUR 10

Je vous remercie infiniment pour votre participation !

Si vous souhaitez avoir des précisions sur ce travail de recherche, que vous avez d'autres questions ou que vous souhaitez obtenir une copie du travail lorsqu'il sera terminé et validé, vous pouvez m'écrire à l'adresse suivante : cmalerba@outlook.com